

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.09.352**

**Mise aux normes de
conformité et de
sécurité des postes
de transformation
de la ComAGA - Lot
1 "Poste ENMD -
Angoulême" :
avenant n°1**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

AFFAIRES GENERALES / MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur MERONI**

MISE AUX NORMES DE CONFORMITE ET DE SECURITE DES POSTES DE TRANSFORMATION DE LA COMAGA - LOT 1 "POSTE ENMD - ANGOULEME" : AVENANT N°1

Par délibération n°151 du 24 mai 2007, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la mise en conformité et sécurité des postes de transformation de la ComAGA -12 lots.

La commission d'appel d'offres du 24 mai 2007 a attribué le lot n°1 « Poste ENMD - Angoulême» à l'entreprise JOLLET - ZI des Agriers – rue du port Thureau – 16000 ANGOULEME, pour un montant de 31 802,55 € HT, soit 38 035,85 € TTC.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, l'entreprise JOLLET a été reprise par la société FORCLUM POITOU CHARENTES par le biais d'une fusion absorption. Il convient donc d'acter ce changement.

Les nouvelles coordonnées du titulaire du marché sont :

FORCLUM POITOU CHARENTES
73 rue port Thureau – 16000 ANGOULEME
SAS
SIRET : 302 068 382 00092
Code APE : 453A

De plus, sur demande d'EDF, les travaux suivants doivent être réalisés :

Travaux en plus value :

- Séparation verticale entre les cellules du transformateur abonné/EDF 440,00 € HT

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 30 août 2007,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 11 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°1 « Poste ENMD - Angoulême» confié à la société JOLLET pour les travaux de mise en conformité et sécurité électrique des postes de transformation et dépollution – destruction de transformateurs, ayant pour objet d'acter la fusion absorption de l'entreprise JOLLET par l'entreprise FORCLUM POITOU CHARENTES et la réalisation de travaux en plus-value d'un montant de 440 € HT.

Le montant du marché passe à 32 242,55 € HT, soit une augmentation de 1,38 % par rapport au montant du marché initial.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 311.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 octobre 2007	<u>Affiché le :</u> 10 octobre 2007